



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

19/07/2021

Dossier complet le :

15/09/2021

N° d'enregistrement :

2021-5518

1. Intitulé du projet

Projet d'implantation d'une unité de transit et de traitement de déchets (boues hydrocarburées), dans la zone industrielle des Touches, sur la commune de Laval, département de la Mayenne (53), porté par la société LEVRARD ASSAINISSEMENT.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LEVRARD ASSAINISSEMENT

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. LEVRARD Jean-Charles, co-gérant

RCS / SIRET

4 2 4 6 0 6 2 0 0 0 0 1 2 1

Forme juridique

54-Société à responsabilité limitée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	Installations soumises à Autorisation ICPE pour les activités suivantes : - Transit et regroupement de déchets dangereux collectés et produits (ICPE 2718) : maximum 43,2 tonnes sur site. - Traitement de déchets dangereux (ICPE 2790). Installations en dessous des seuils de classification des rubriques 3510, 3550 et 4734.2

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société LEVRARD ASSAINISSEMENT est spécialisée, depuis 1999, dans l'entretien et la recherche de problèmes sur les installations d'assainissement individuelles ou collectives (vidange de fosses septiques, curage de cuves à fiouls, d'égouts, entretien des réseaux de canalisations...). Jusqu'alors, les boues d'assainissement sont collectées chez les clients (périmètre autour de Laval) par camions hydrocureurs, et amenés directement au centre de traitement (SOA au Mans). LEVRARD ASSAINISSEMENT ne dispose pas de site de traitement en Mayenne pour ces boues. Le projet fait suite à une croissance du volume de produits récoltés. L'objectif est de créer un site où sera réalisé un pré-traitement des boues (séparation phases solide et liquide) afin de limiter les transports des déchets entre les deux départements, et amener en centre de traitement des déchets plus denses. La phase liquide sera envoyée à la STEP de Laval.

La surface du terrain prévue pour cette activité est de 3 636 m² et était précédemment occupée par une centrale béton dans le cadre de la construction de la LGV. Il n'y aura pas de destruction d'installation (la centrale a été démantelée par l'exploitant précédent- cessation d'activité en date du 28/09/2016). Le terrain est déjà imperméabilisé sur 3 000 m².

Un bâtiment existant servira pour les locaux sociaux du personnel (bungalow).

4.2 Objectifs du projet

Aujourd'hui, les déchets collectés en Mayenne sont amenés directement depuis les lieux de collecte (entreprise, particuliers, collectivités..) sur un centre de traitement basé au Mans (SOA) qui prend en charge ces boues. Face à l'augmentation du nombre d'opérations de curage, le choix de l'implantation d'un site sur Laval vise à répondre aux objectifs suivants :

- rapprocher le centre de traitement (Sarthe) par rapport aux points de collecte (département de la Mayenne) et limiter le transport au strict minimum.
- de faciliter la logistique des matières collectées en gérant l'ensemble des déchets de manière autonome,
- de limiter les transports de déchets collectés sur de grandes distances en les regroupant dans des équipements de stockage temporaires et en les densifiant, et amener au centre de traitement (en Sarthe ou autre) les boues à traiter (éviter de transporter la partie du volume constituée d'eau).

Le projet présenté consiste en l'implantation sur une plateforme imperméable qui comportera :

- Une trémie à vis de 45 m³ remplie à maximum 80%,
- Une unité de flottation (traitement physico-chimique),
- Une unité de déshydratation (traitement physique),
- 6 GRV de 1 m³ unitaire (stockage d'hydrocarbures écrémées en attente enlèvement par un prestataire agréé),
- Une semi-remorque benne de 20 m³ remplie à maximum 90% (stockage de boues déshydratées en attente du prestataire agréé).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'activité sera réalisée sur une plateforme bétonnée sur laquelle l'ensemble des installations de traitement seront positionnées. Cette plateforme étanche sera entourée par une bordure afin de retenir les eaux de ruissellement, de lessivage et les éventuels déversements accidentels.

Une pompe de relevage permettra de récupérer les eaux en rétention et de les traiter avant rejet dans le réseau communal. Les eaux de faible pluie s'écouleront vers un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le réseau EP de la commune.

Les travaux consisteront en :

- la mise en place d'une plateforme béton étanche.
 - la réalisation des voiries d'accès entre le portail d'entrée du site et la zone de déchargement de la plateforme.
- Au total, la surface voirie + plateforme représentera 1 500 m².
- la réalisation des branchements d'évacuation des eaux traitées vers le réseau collectif de la commune (à destination de la STEP de Laval)
 - la réalisation d'un bassin de collecte des eaux de pluie (bassin d'orage de 120 mètres cubes)
- Les travaux démarreront en Octobre 2021, ils dureront 3 mois pour le quai, les voiries, les canalisations d'eaux et les installations techniques (électricité), puis 3 mois pour la mise en place des équipements de traitement des déchets.

Les autres surfaces de la parcelle seront imperméabilisées, sauf les pourtours qui seront paysagés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le futur site est destiné au regroupement et au traitement des déchets hydrocarbonés provenant exclusivement de collectes effectuées auprès de particuliers ou entreprises faisant appel aux services de la société LEVRARD ASSAINISSEMENT.

Les déchets réceptionnés proviendront en très grande majorité du département de la Mayenne et des départements limitrophes. Le nombre de véhicule qui viendra déposer chaque jour est de 1 (9 m³ par véhicule).

Le traitement des boues se fera par processus physico-chimique. Il vise à séparer la phase solide et la phase liquide et à les envoyer en traitement de manière différenciée. Pour ce faire, l'installation sera composée des éléments précisés dans la partie 4.2 du présent CERFA.

Les boues seront envoyées en centre de traitement agréé.

Les eaux seront envoyées vers la station d'épuration de Laval, après pré-traitement sur le site.

Les hydrocarbures écrémés seront stockés en GRV avant envoi en centre de traitement agréé.

L'effectif prévu sur le site sera de 3 personnes.

Hors prestation, la plateforme sera ouverte du lundi au vendredi, de 7H30 à 20H. Le processus de traitement fonctionnera en continu avec une surveillance à distance reportée sur le téléphone portable du responsable de traitement : alertes en télégestion et mises en sécurité automatiques en cas de dysfonctionnement.

Le site n'est pas un établissement destiné à recevoir du public.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Selon la réglementation des ICPE, le site sera soumis à autorisation pour les rubriques 2718 et 2790.

Les volumes de l'activité resteront inférieures aux seuils des rubriques IED 3510 et 3550.

Après concertation avec la DREAL, il s'avère que le projet n'est pas soumis à une étude d'impact. Le dossier de demande d'autorisation comportera donc une étude d'incidence environnementale.

Le site ne sera pas concerné par la nomenclature IOTA.

Un permis de construire a été établi pour l'installation du bungalow.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise totale du terrain :	3 600 m ²
Surfaces imperméabilisées totales :	3 000 m ²
Espaces verts :	600 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Adresse :

Zone industrielle des Touches
10 rue des Frères Lumières
53000 LAVAL.

Communauté d'agglomération :
"Laval agglomération".

Parcelle cadastrale section AP n°445.

Site implanté en zone UE du plan de zonage du PLU de la commune, correspondant à une zone mixte à vocation économique (destinée à l'accueil d'activités industrielles notamment).

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 44' 08" O Lat. 48° 05' 08" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

SANS OBJET

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le département Mayenne, plusieurs infrastructures routières et ferroviaires sont soumises au Plan de Prévention du Bruit (PPBE), approuvé par arrêté préfectoral le 09 mai 2016. Par ailleurs, d'après l'outil Géoportail, il existe un Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome Laval-Entrammes. Néanmoins, d'après les informations disponibles, le site n'est pas compris dans le zonage actuel.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le DDRM de la Mayenne, la commune Laval est concernée par : - le PPR inondation de l'agglomération de Laval, approuvé par arrêté préfectoral du 29 octobre 2003 - le PPR mouvements de terrain de l'agglomération de Laval, l'Huisserie, approuvé par arrêté préfectoral du 28 juillet 2003. D'après les cartographies disponibles, le site se trouverait en dehors du zonage réglementaire de ces PPR.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les photographies aériennes disponibles sur le site Géoportail, le site a accueilli une activité industrielle, au moins sur la période 1995-2013. Il s'agissait d'une usine de fabrication de béton, exploitée par la société LAFARGE BETON, qui était soumise à déclaration. Cette installation ne figure pas dans les sites BASIAS et BASOL recensés au droit du site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les informations fournies par l'ARS Pays-de-la-Loire, le site se trouverait en dehors de tout périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC "Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume" (FR 5202007), située à 10,6 km au Nord-Est du site.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche est le site "Etang de Gouillas et ses abords", situé à 10,5 km au Sud-Ouest du site.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un puits est présent sur le terrain (pour rappel, le site a déjà été occupé par une ICPE). Il sera utilisé pour le mélange de floculation, le remplissage du réservoir eau des camions et l'alimentation des sanitaires. Le volume prélevé est estimé à 4m ³ /j, soit 3840m ³ /an (ce qui est inférieur au seuil de la rubrique IOTA 1.1.2.0. A ce titre, le projet ne sera pas soumis à la Loi sur l'Eau. Une note de synthèse est annexée et présente les mesures prises pour éviter le risque pollution de nappe.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard du faible volume d'eau prélevé (3 840 m ³ par an), le projet n'aura pas d'impact sur les masses d'eau souterraine.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La configuration relativement plane du terrain permettra d'être équilibré en déblais-remblais à l'échelle du site.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de faire appel à des ressources naturelles du sol ou du sous-sol pour compenser un éventuel déficit de matériaux sur le terrain.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site a déjà été occupé par une activité industrielle et est situé dans un milieu fortement anthropisé (le terrain est délimité par une voie ferrée, une route nationale et d'autres industries). Il se trouve en dehors de tout zonage Natura 2000, ZNIEFF, ZH etc. D'après l'étude faune-flore (présenté en annexe n°7), réalisé par le bureau d'études Biotope, le projet n'impactera pas de réservoirs de biodiversité, ni des corridors écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas compris dans le périmètre d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est la ZSC "Bocage de Montsûrs à la forêt de Sillé-le-Guillaume" (FR 5202007), située à 10,6 km au Nord-Est du site. Du fait de la distance, de la gestion des eaux, de l'activité du site et de sa localisation, il n'est pas susceptible d'avoir un impact sur un habitat ou une espèce des sites Natura 2000 présents dans le secteur.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé en dehors de tout espace naturel protégé, périmètre de protection... Le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur ces zones.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain est situé en dehors de ces zones. Le projet est compris dans le périmètre de la zone industrielle des Touches, en zone UE du PLU de la commune de LAVAL (ouverte notamment à l'accueil d'activités industrielles). Pour rappel, le site a déjà accueilli une activité industrielle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les principales zones à risques au niveau de l'installation de LEVRARD ASSAINISSEMENT sont les bennes de stockage et les cuves d'hydrocarbures qui peuvent présenter un risque incendie et un risque de déversement accidentel de produits chimiques. Ces risques seront pris en compte dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le DDRM de la Mayenne, la commune de Laval est soumise aux risques inondation, mouvement de terrain, feux de forêt, climatique et sismique. Néanmoins, le projet est localisé en dehors des PPR et d'une zone forestière. De plus, il se situe dans une zone de sismicité faible, est soumis à un aléa très faible de remontée de nappes par le socle et n'est pas concerné par l'aléa retrait/gonflement des argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le risque sanitaire engendré par les effluents de l'installation, sera limité par le pré-traitement de ces derniers mis en place sur site. Par ailleurs, les effluents respecteront les VLE et rejoindront une station d'épuration en mesure de les traiter (autorisation de déversement en cours). Les eaux pluviales de voirie seront traitées avant rejet. Le bruit en limite de propriété respectera la réglementation. Le site ne sera pas à l'origine de rejets atmosphériques d'origine industrielle.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'activité générera un trafic VL et PL. Mais celui-ci sera faible car seuls 3 employés travailleront sur le site et la société ne dispose sur ce site que d'un seul camion-citerne et deux véhicules d'intervention rapide. Le trafic généré sera donc négligeable par rapport au trafic existant (présence de la route nationale RN162 en bordure Nord du site).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les principales sources de bruit seront dues aux mouvements des PL et VL et à l'activité de dépotage des boues hydrocarburées qui aura lieu sur site. Néanmoins, la vitesse sera limitée sur site et les moteurs seront à l'arrêt pendant les phases de déchargement/chargement. Une campagne de mesure des niveaux sonores sera réalisée au démarrage de l'activité. Le site respectera la réglementation en vigueur. L'état initial acoustique effectué au droit du site le 28/05/17 par LCMacoustique est annexé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>De par la nature de l'activité, l'installation est susceptible d'être source d'odeurs. Le bac à vis-sans-fin qui extrait le sable n'est pas étanche donc pourra laisser s'échapper quelques odeurs, notamment en cas de temps humide. Par ailleurs, le pré-traitement des effluents permettra de réduire leur concentration en polluants et donc, les odeurs générées. Le reste du process de prétraitement de l'eau est en conteneur clos.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'installation sera construite, équipée et exploitée afin que son fonctionnement ne soit pas à l'origine de vibrations dans les constructions avoisinantes susceptibles de compromettre la santé ou la sécurité du voisinage ou de constituer une nuisance pour celui-ci.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y aura pas de sources d'émissions lumineuses fixes sur le site du projet, ni à ses abords.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques du site correspondront aux émissions de gaz d'échappement des véhicules. Néanmoins, le trafic généré par le projet de LEVRARD ASSAINISSEMENT sera négligeable en comparaison au trafic existant dans la zone d'étude. Par ailleurs, les véhicules qui circuleront sur le site seront conformes à la réglementation en vigueur. Pour rappel, le site sera situé dans une zone industrielle destiné à accueillir ce type d'activité.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les surfaces imperméabilisées seront compensées selon les règles en vigueur. Les eaux pluviales seront dirigées vers un bassin de rétention avant rejet à débit limité vers l'étang de Barbé. Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées seront traitées avant rejet dans le bassin. Les eaux industrielles correspondront aux effluents collectés auprès des clients de LEVRARD. Ils seront pré-traités avant de rejoindre la station d'épuration de Laval (STEP). Une autorisation de déversement est en cours.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les concentrations en polluants des effluents seront réduites par le pré-traitement qui sera mis en place sur le site. Une convention de rejet sera tout de même établie avec la station d'épuration afin de s'assurer que celle-ci soit en mesure de les traiter. Les concentrations en polluants des effluents respecteront les valeurs d'émission fixées par la réglementation et l'autorisation de déversement.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Un registre de suivi sera mis en place. Il fera état de la production, de l'expédition, de la réception et du traitement des déchets du site. Il sera conservé à la disposition de l'inspection des installations classées pendant une durée minimale de cinq ans.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet respectera les directives d'urbanisme et de paysage applicables à la zone UE du PLU de Laval. Par ailleurs, le projet ne se situe pas dans un site inscrit ou classé, dans un bien inscrit au patrimoine mondial, dans le périmètre de protection d'un monument historique, ni dans une zone de présomption de prescription archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est localisée en zone UE correspondant à une zone mixte à vocation économique, destinée à l'accueil d'activités industrielles, logistiques, commerciales, artisanales, se services ou de bureaux. L'activité est donc autorisée par le PLU de la commune de LAVAL.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

L'ensemble des projets ayant fait l'objet d'une enquête publique ou d'un avis de l'autorité environnementale depuis moins de 3 ans et situés dans un rayon de 2 km autour de la zone d'étude, ont été étudiés.

Suite à ce recensement, un seul projet a été retenu comme ayant des incidences cumulés avec celui de LEVRARD ASSAINISSEMENT. L'impact porte sur la station d'épuration de Laval, vers laquelle seront dirigés les effluents du projet faisant l'objet de la présente demande.

En effet, le projet retenu correspond à la demande de renouvellement de l'autorisation de rejet et d'actualisation du plan d'épandage des boues de cette station d'épuration, qui a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale rendu le 30 novembre 2015.

D'après les conclusions de l'autorité environnementale, le dossier relatif à ce projet, aurait mérité d'être complété. Néanmoins, il est précisé que "le scénario de dimensionnement [...] retenu en fonction des capacités résiduelles de la station existante et des besoins de développement urbain à horizon 2025" a bien été présenté.

L'impact du projet de LEVRARD ASSAINISSEMENT sur la station d'épuration de Laval (à savoir l'augmentation de la quantité de boues traitées) a donc indirectement déjà été pris en compte dans ce dossier.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures prises pour limiter l'impact du projet seront détaillées dans le dossier de demande d'autorisation environnementale.

En résumé :

- système de prétraitement de l'eau clos en conteneur,
- compensation des surfaces imperméabilisées créées selon la réglementation en vigueur,
- confinement des eaux incendie sur le site,
- véhicules conformes à la réglementation en vigueur,
- mise en place d'un registre des déchets dangereux,
- contrôle du débit et de la concentration en polluant par un organisme agréé,
- campagne de mesures de bruit pour vérifier le respect de la réglementation,
- traitement des eaux pluviales de voirie avant rejet,
- autorisation de déversement établie avec la station d'épuration,
- absence d'impact sur la biodiversité, le patrimoine culturel, archéologique...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Après échanges avec la DREAL, il a été convenu que le projet fera l'objet d'une étude d'incidence environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe n°7 : Résultats du diagnostic écologique simplifié Annexe n°8 : Etat initial acoustique du projet de LEVRARD Annexe n°9 : Projet d'autorisation de rejet vers la STEP Annexe n°10 : Projet de Convention de rejet établi par STEP Annexe n°11 : Permis de construire pour le bungalow Annexe n°12 : Note de synthèse sur l'utilisation du puits

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

le,

Signature